

Rabat, 25 mars 2012

## RECOMMANDATION

**de la commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation**

sur

**Décentralisation et cohésion territoriale, économique et sociale:  
zones côtières et intérieures**

Rapporteurs : - Mme. Inès AYALA SENDER, Vice-présidente de la commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'AP-UpM et membre du Parlement européen

*et*

- M. Ali ERCOSKUN, Président de la commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'AP-UpM et membre de la Grande assemblée nationale de Turquie

et sur

**Vers un cadre financier euro-méditerranéen global pour le développement économique de la région**

Rapporteurs: - Mme. Dominique VLASTO, membre du Parlement européen *et*

- Mme Reem BADRAN, membre du Parlement de la Jordanie

La commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,

sur

## **Décentralisation et cohésion territoriale, économique et sociale: zones côtières et intérieures**

- considérant que le développement accéléré des grandes agglomérations, la croissance rapide du tourisme côtier et l'augmentation considérable du commerce mondial par l'intermédiaire du transport maritime dans la région euro-méditerranéenne génèrent des déséquilibres territoriaux en favorisant les zones côtières par rapport aux zones rurales;
  - considérant qu'il est nécessaire de soutenir la dimension territoriale des relations euro-méditerranéennes et de commencer à réfléchir à une stratégie euro-méditerranéenne pour un développement durable des zones côtières et intérieures;
  - considérant que, au vu des récents événements survenus dans certains pays de l'UpM (Union pour la Méditerranée), il convient de donner un nouvel élan au développement économique inclusif afin de relever les défis économiques et sociaux de la région euro-méditerranéenne;
1. souhaite que l'Union pour la Méditerranée contribue par ses instruments de coopération à la consolidation de la démocratie et à une stabilité durable dans tous les pays du Sud de la Méditerranée et demande d'intensifier la coopération avec les partenaires méditerranéens (et la société civile) qui ont choisi la voie de la démocratisation et qui attendent de la part de l'Union européenne un soutien, notamment financier, important;
  2. regrette que l'Union pour la Méditerranée, l'ensemble des pays euro-méditerranéens et les institutions donatrices ne soient pas parvenus à intégrer pleinement la dimension territoriale de la région euro-méditerranéenne dans leur programme politique, bien qu'elle soit essentielle pour identifier les défis économiques et sociaux à relever dans la région au cours des prochaines années;
  3. souligne que l'objectif central de la politique territoriale euro-méditerranéenne devrait reposer sur la création d'un espace démocratique, de paix et de prospérité partagée combinant cohésion sociale (par la coopération sociale, humaine et culturelle) cohésion territoriale et croissance économique, de sorte que les pays de l'UpM puissent pratiquer des échanges, investir et se développer de manière durable;
  4. souligne que le déséquilibre entre les zones côtières et les régions intérieures requiert l'adoption d'une nouvelle approche basée sur la durabilité, la cohésion et la bonne gouvernance;
  5. souligne le rôle important des autorités locales et régionales pour la promotion du développement des PME; appelle par conséquent les autorités nationales à renforcer les capacités financières et administratives des collectivités territoriales.
  6. se félicite des travaux réalisés dans ce domaine par la première conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le développement urbain durable, tenue à Strasbourg le 10 novembre 2011, et du rapport de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) sur la dimension territoriale de l'Union pour la Méditerranée, adopté à Agadir le 29 janvier 2011;

7. invite chaque pays de l'UpM à définir une nouvelle stratégie de cohésion territoriale afin de garantir le développement durable des zones côtières et intérieures tout en agissant en étroite collaboration avec les autorités locales et régionales;
8. souligne que les stratégies de cohésion territoriale adoptées par les États et les projets de coopération euro-méditerranéenne doivent privilégier une approche intégrée pour remédier aux déséquilibres et aux disparités économiques entre les régions, qui compromettent les capacités de toute l'économie d'un pays, en ce compris:
  - a. des politiques en matière d'infrastructures de transport pour résoudre les problèmes liés à l'isolement et au manque d'accessibilité des régions intérieures ainsi que l'établissement d'un réseau euro-méditerranéen de transport intégré et multimodal afin de renforcer les échanges commerciaux entre l'UE et les partenaires méditerranéens et entre les partenaires eux-mêmes, comme le préconise la recommandation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée sur les réseaux euro-méditerranéens de transport approuvée à Rome le 4 mars 2011; il convient d'accorder une attention particulière aux procédures douanières, notamment à la simplification et l'harmonisation avec la politique et les règles douanières de l'UE;
  - b. des programmes pilotes en faveur du développement agricole et rural et des programmes pilotes de développement régional, en tirant parti de la vaste expérience que l'UE a acquise dans ces domaines ; demande à ce titre une meilleure coordination et une meilleure synergie entre les programmes relevant du Fonds européen de développement régional aux frontières externes de l'UE et ceux relevant de l'Instrument européen de voisinage;
  - c. des stratégies de développement urbain durable, dont l'aménagement urbain, les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs du transport et de l'habitat,
  - d. le changement climatique, avec un accent particulier sur le problème de la désertification;
  - e. l'interaction entre les régions rurales et urbaines, en s'appuyant sur l'approche du partenariat pilote «rurbanisation» développée par la Commission européenne, afin d'évaluer les éventuels avantages économiques et sociaux de l'amélioration des synergies entre les zones rurales et urbaines,
  - f. le rôle des petites et moyennes entreprises en Méditerranée;
  - g. le développement d'une économie numérique et le soutien des technologies de l'information et de la communication et des connexions internet à haut débit en vue d'améliorer la communication avec les territoires isolés, d'augmenter la compétitivité et de renforcer la cohésion sociale;
  - h. l'héritage culturel, notamment sous l'angle du rôle des jeunes dans la préservation et la valorisation du patrimoine culturel local;
9. invite la Commission européenne à prendre ces éléments en considération dans le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020, en cofinçant par exemple les projets en matière d'infrastructures de la Facilité d'investissement du voisinage, et se félicite de sa proposition du 7 décembre 2011 en faveur d'une augmentation de 40 % (pour atteindre 18,1 milliards d'euros) des crédits budgétaires de l'Instrument européen de voisinage par rapport à la période 2007-2013;
10. invite l'Union pour la Méditerranée à mieux intégrer la dimension territoriale des relations euro-méditerranéennes dans ses priorités et demande à son secrétariat général

de mieux coordonner les initiatives de l'UpM avec les programmes européens existants et d'échanger les meilleures pratiques dans la région en collaborant avec la Commission européenne et d'autres institutions (dont la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), par exemple par l'ouverture d'un portail web euro-méditerranéen ou d'une base de données sur la cohésion territoriale;

11. conseille vivement aux pays de l'UpM d'admettre que les politiques de cohésion territoriale impliquent un processus plus décentralisé et une régionalisation des politiques nationales qui tiennent compte du rôle des régions pour garantir la réussite des réformes sociales et économiques; souligne notamment l'importance du volet CBC de la politique de voisinage, qui permet cette coopération décentralisée et partenariale entre autorités locales et régionales autour de la Méditerranée, et estime que la part de 5% allouée aux programmes CBC dans la nouvelle période de programmation devrait être renforcée.
12. demande une mobilisation et une responsabilisation de tous les niveaux de la société afin que la décentralisation puisse contribuer au développement de tous les territoires de manière démocratique, en impliquant les populations dans la gestion de leurs propres affaires, améliorer les relations entre l'État et le citoyen et permettre de donner une impulsion à la cohésion économique, sociale et territoriale;
13. rappelle à cet égard la participation nécessaire de tous les acteurs locaux (autorités locales, partenaires socio-économiques, le secteur privé et la société civile, dont les associations de femmes et de jeunes) à la définition et à la mise en œuvre des programmes de développement régional et de cohésion territoriale;
14. invite la Commission européenne à renforcer les programmes de jumelage entre les autorités locales de l'UE et leurs homologues du sud de la Méditerranée;
15. invite les pays de l'UpM et les parties prenantes à adopter une approche flexible et innovante dans la mise en œuvre des stratégies de cohésion territoriale, car de nombreuses questions ne se limitent pas aux frontières administratives et peuvent nécessiter une réponse coordonnée venant de plusieurs régions et pays, tandis que d'autres doivent être abordées au niveau local ou entre pays voisins;

sur

## **Vers un cadre financier euro-méditerranéen global pour le développement économique de la région**

- A. considérant que le cadre financier euro-méditerranéen global pour le développement économique de la région doit être vu comme l'ensemble des organismes, structures et mécanismes bilatéraux ou multilatéraux, publics ou privés participant au financement du développement économique et au soutien à l'investissement, et qu'il a pour ambition de travailler concomitamment pour la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisation et le chômage, pour l'amélioration des conditions de vie et des performances professionnelles, pour le développement des services publics, pour la construction d'infrastructures, notamment pour l'eau, le transport et l'énergie, pour le soutien à l'entrepreneuriat et pour l'implication de la société civile;
- B. considérant que l'Union européenne a augmenté le niveau des fonds alloués aux pays partenaires méditerranéens pour faire place aux besoins issus du Printemps arabe et aux conséquences de la crise économique;
- C. considérant que la crise financière, économique et sociale actuelle est une crise mondiale, qu'elle a considérablement fragilisé les économies et les sociétés de la région euro-méditerranéenne, qu'elle a mis en évidence le besoin d'une solidarité et d'une coopération renforcées afin d'apporter une réponse globale et efficace propre à atténuer les effets de cette crise et d'arriver à une croissance économique soutenable et bénéficiant à tous; qu'à cette fin il est urgent de corriger les limites et les faiblesses du cadre financier en place, qui est caractérisé par des montants peu élevés, inégalement répartis, pas assez suivis et insuffisamment orientés vers les PME-PMI et la création d'emplois;
- D. considérant que la Banque européenne d'investissement (BEI) peut désormais allouer à la région euro-méditerranéenne, outre la somme de 4 milliards € mise à disposition avant le Printemps arabe, des prêts supplémentaires jusqu'à 1 milliard € et que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) devrait étendre sa couverture géographique afin d'inclure le voisinage Sud et de fournir annuellement jusqu'à 2,5 milliards € pour l'investissement des secteurs public et privé en vue de soutenir la création et l'expansion des entreprises et le financement des infrastructures;
1. note que dans un contexte budgétaire très délicat, il est indispensable de faire davantage avec moins de moyens financiers et de privilégier toutes les actions ayant un effet-levier sur l'économie et l'emploi; soutient l'approche globale de la Commission européenne concernant la dimension économique et le volet financier de la Politique Européenne de Voisinage; se félicite du lancement prometteur de la Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV); insiste sur l'importance de travailler en priorité:
- sur la déclinaison pratique de l'approche basée sur trois éléments: le financement, la mobilité et les marchés ("3Ms": Money, Mobility and Market);
  - sur l'amélioration de la gouvernance et de la coordination des moyens et des mesures de soutien au développement économique de la région;
  - sur l'ouverture des marchés et l'intégration sous-régionale et régionale en termes économique et politique, qui constitue la base du partenariat euro-méditerranéen;
  - sur une plus grande mobilisation des moyens et des fonds, particulièrement au

travers d'un engagement massif des banques et du secteur privé;

2. constate que la crise économique et financière a fortement touché les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités locales et régionales de tous les pays et considère par conséquent essentiel de mettre en œuvre des mesures de création d'emplois, d'approfondir les relations commerciales euro-méditerranéennes et de promouvoir l'innovation et la cohésion sociale; rappelle à cet effet que ces priorités sont associées aux marchés locaux et aux opportunités qu'offrent les territoires de la région méditerranéenne.
3. demande que les initiatives pour parvenir à un véritable cadre financier s'inscrivent dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée; appelle de ses vœux une plus grande implication du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée dans ce domaine, notamment en l'informant des financements, des mécanismes et des projets mis en œuvre pour le développement économique de la région; considère que cela permettrait de renforcer la visibilité du cadre financier et favoriserait une meilleure coordination entre les différents intervenants, qu'ils soient institutionnels ou financiers;
4. encourage la création d'une Banque d'investissement euro-méditerranéenne sur la base d'une étude qui devrait analyser les conditions préalables à sa création et ses perspectives, visant à soutenir les pays de la rive sud dans leurs efforts de réforme et apportant des financements spécifiques pour soutenir la décentralisation et les autorités locales et régionales.
5. déplore que la région euro-méditerranéenne souffre d'un manque de confiance de la part des investisseurs; rappelle que le rétablissement de la confiance suppose une amélioration de l'environnement économique et juridique par le biais de réformes structurelles d'envergure, permettant d'assurer la bonne gouvernance, la transparence et l'application des lois pour consolider le secteur privé, l'ouverture des marchés publics et renforcer l'attractivité de la région; salue à ce titre le soutien de l'Union européenne, de la Turquie et des membres du G8 au réveil arabe, particulièrement à travers le Partenariat de Deauville, destiné à accompagner durablement la transition politique et la transition économique de la rive Sud de la Méditerranée; demande néanmoins une clarification de la nature et des objectifs du Partenariat de Deauville; insiste sur l'importance de renforcer la confiance en avançant sur les projets concrets et structurants, tels que ceux de l'Union pour la Méditerranée, afin d'enclencher une dynamique positive; se félicite des projets déjà lancés en la matière; regrette néanmoins la lenteur de leur mise en œuvre opérationnelle, particulièrement en ce qui concerne l'Initiative méditerranéenne de développement des affaires; salue également l'action très positive de la Facilité Euro-méditerranéenne pour l'Investissement et le Partenariat (FEMIP) de la Banque européenne d'investissement (BEI), visant depuis plus d'une décennie à soutenir le développement du secteur privé dans le Maghreb et le Mashrek; appelle la BEI à y maintenir des volumes de prêts et de participations suffisants pour répondre aux besoins majeurs de création de nouveaux emplois, par le soutien de la microfinance et des PME et le financement des infrastructures ; appelle aussi à une promotion active par la BEI de ses projets, y compris sous forme de partenariats publics-privés, auprès d'autres institutions de développement et de financement internationales, mais aussi régionales et les pays du Golfe, qui pourrait contribuer à combler ces manques de financement et soutenir concrètement le Partenariat de Deauville; salue également l'extension des activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement à la rive Sud de la Méditerranée; appelle plus globalement au renforcement des moyens de tous les acteurs qui participent au développement économique de la région;

- 6 appelle de ses vœux l'optimisation et la mutualisation des structures et instruments existants consacrés au développement économique de la région, condition *sine qua non* pour la mise en place d'un cadre financier pertinent et efficace; estime qu'il faut renforcer la complémentarité entre les financements bilatéraux et les financements multilatéraux; souligne que le tissu économique de la région est essentiellement composé de PME-PMI et que le microcrédit apparaît comme la forme de financement la mieux adaptée; appelle à ce titre l'élargissement des offres et de l'accès au microcrédit; soutient le développement des financements et des projets reposant sur des partenariats public-privé; est d'avis que les financements consacrés au développement économique doivent:
- être garantis contre les risques inhérents aux activités de prêts;
  - faire l'objet de diminution des contraintes administratives pour faciliter leur Déploiement ;
  - répondre à des priorités et des objectifs préalablement fixés;
  - être accordés si des critères d'éligibilité sont respectés, notamment l'engagement de réformes pour renforcer la démocratie, l'état de droit et les libertés fondamentales, avec une attention particulière pour les droits des femmes, l'élimination des discriminations et une société civile libre;
  - respecter les principes de coresponsabilité, de cogestion et de co-appropriation;
  - faire l'objet d'un suivi dans leur utilisation;
  - être mis au service de la population, de ses besoins et de ses attentes;

À cette fin, les rôles des parlements et de la société civile sont essentiels;

7. appelle de ses vœux des initiatives des deux côtés de la Méditerranée visant à valoriser le potentiel des hommes et des femmes, sans discrimination, à promouvoir l'éducation et la formation professionnelle correspondant aux exigences des marchés modernes, à promouvoir ainsi les échanges, le partage de compétences ainsi que la mobilité des étudiants, des travailleurs et des entrepreneurs;
8. demande que la mise en place d'un cadre financier euro-méditerranéen global pour le développement économique de la région se fasse en adoptant une approche macroéconomique encourageant à la fois la croissance, la compétitivité et l'emploi; appelle la BEI à jouer un rôle déterminant dans la mise en place de ce cadre financier euro-méditerranéen; souligne la nécessité de la présence de la BEI dans les activités futures de la commission; estime que le développement économique exige une diminution des disparités économiques au sein des pays et entre les pays; considère à ce titre qu'il convient de trouver un équilibre entre une stratégie globale et une approche au cas par cas en fonction des spécificités de chaque pays; est convaincue que ces efforts permettront de parvenir à une croissance économique inclusive et durable pour toute la région;

0  
0 0

charge son président de transmettre la présente recommandation à la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée, au secrétaire général du secrétariat de l'UpM, au Conseil de l'Union européenne, à la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, à la Commission européenne, aux parlements et aux gouvernements des États membres de l'Union pour la Méditerranée et au Parlement européen.